La transcription: La réforme pénale

* Arthur, que pensez-vous de la réforme pénale proposée par Christiane Taubira?
* Si vous demandez mon avis, c’est encore du laxisme. On dit que ce sont de « petits délits », mais en réalité ce sont ces délits qui pourrissent notre quotidien. Envoyer un tel message, c’est démissionner. Le message envoyé aux arracheurs de colliers, aux voleurs de téléphone portable qui cassent le nez d’une femme pour lui arracher son iPhone, c’est aujourd’hui ça: ce n’est plus la prison, et ce n’est pas dissuasif.
* Yann?
* La réforme Taubira? Enfin du bon sens! Les mesures alternatives ont fait leurs preuves ailleurs. Seule la France s’obstine à emprisonner les gens au moindre délit alors que la prison est coûteuse pour le contribuable et que, d’après les enquêtes qui ont été publiées, elle transforme le petit délinquant en criminel. Les mesures alternatives protègent mieux de la récidive que les peines de prison.
* Et Clémence, qu’en pensez-vous?
* Si la réforme se poursuit, on s’apercevra des conséquences trop tard dans les années qui viennent, comme toujours en France… car la criminalité va exploser. La seule décision intelligente aurait été de doubler, voire tripler, le nombre de places en prison tout en fermant les établissements qui ne sont plus adaptés à leur fonction.
* Et finalement, Romane…
* Ces mesures alternatives à l’emprisonnement ne sont pas un remède miracle, et nous manquons de moyens pour les mettre en œuvre. Étant donné la crise qui nous frappe, la pauvreté qui s’aggrave, est-il légitime d’accorder la priorité aux criminels? Le seul point positif, c’est la suppression des peines plancher. On s’est rendu compte que les peines plancher ne diminuaient pas la récidive mais qu’elles provoquaient une augmentation de la surpopulation carcérale.